

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

Rapport d'activités et volet financier 2023 de la Communauté de Communes.

Délibération N°2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Dix-Sept Septembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 11 Septembre 2024 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. Mme CHERVIN. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de LAPALISSE : Mme Annie de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER, pouvoir à M. HANGARD

Excusée :

Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, à titre de transparence et d'amélioration du débat démocratique, la remise d'un rapport annuel de l'activité de la Communauté de Communes aux Maires des communes membres.

Il est destiné à informer les Conseils Municipaux respectifs des principales réalisations de l'année civile écoulée effectuées par l'établissement intercommunal.

L'article 34 de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit une disposition complémentaire visant à renforcer la transparence financière au sein des intercommunalités.

Un exemplaire du rapport 2023 a été transmis aux conseillers présents, Monsieur le Président demande si il y a des observations.

Le rapport retrace l'ensemble des opérations d'équipement et les services mis en œuvre durant l'année 2023 pour les quatorze communes composant la Communauté de Communes.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir débattu, décide :

- de prendre acte du rapport de l'activité et du volet financier de la Communauté de Communes présentés en séance, pour 2023,

- de mandater Monsieur le Président pour l'adresser en cette forme à chaque Maire et à chaque conseiller municipal des communes membres de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » en application de la Loi Engagement de Proximité.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : 26 SEP. 2024

Publié ou Notifié

le : 18 SEP. 2024

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2023

- Septembre 2024 -

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 003-240300491-20240917-RAPPORTCC2024-DE

Le présent rapport est établi selon les statuts de la Communauté de Communes de 2019, modifiés le 23 Août 2022 par la restitution de la compétence supplémentaire « construction, aménagement, entretien et gestion des gîtes ruraux » aux communes membres de la Communauté de Communes.

Le rapport d'activités présente, d'une part, les réalisations par compétence en précisant leur lieu d'implantation et d'autre part, le rapport financier (Compte Administratif 2023) de la Communauté de Communes.

I - LES RÉALISATIONS

A - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

. Le SCOT :

Élaboré sur le territoire identique à celui du PLUi, le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Lapalisse a été approuvé le 22/07/2005 et maintenu en vigueur pour 6 ans par délibération du conseil communautaire le 28/07/2015.

Le SCOT est devenu caduc à compter du 29/07/2021 en l'absence de délibération prise en application de l'article L143-28 du code de l'urbanisme.

. Le PLUi a été approuvé le 18/06/2009 et modifié comme suit : révision simplifiée n°1 et modification n°1 le 22/06/2011, modification simplifiée n°1 le 30/11/2011, mise à jour n°1 le 19/12/2011, révisions simplifiées n°2 à 10 le 03/09/2013 puis le 29/11/2013, modification n°2 et mise à jour n°2 le 03/09/2013, mise à jour n°3 le 06/10/2014, modification simplifiée n°2 le 27/04/2015, modification simplifiée n°3 le 02/06/2016, mise à jour n°4 le 12/10/2017, modification simplifiée n°4 le 24/07/2018, mise en compatibilité n°1 le 18/12/2018, mise en compatibilité n°2 le 24/09/2020, mise en compatibilité n°3 et n°4 le 15/07/2021, modification simplifiée n°5 le 29 juin 2023.

Par délibération du 4 mars 2021, le conseil communautaire a prescrit la révision générale de son plan local d'urbanisme intercommunal.

Le bureau d'études Cittanova a été retenu pour réaliser cette révision, accompagné de la chambre d'agriculture de l'Allier et la Safer pour le volet agricole de l'étude.

En 2023, poursuite de la révision avec étude des zonages par les communes.

. Instruction des autorisations d'urbanisme – données 2023 :

- 85 demandes de permis de construire contre 68 en 2022
- 4 demandes de permis de démolir contre 0 en 2022
- 254 demandes de déclaration préalable contre 218 en 2022
- 77 demandes de certificat d'urbanisme informatif contre 134 en 2022
- 134 demandes de déclaration d'intention d'aliéner contre 163 en 2022
- 0 demande de permis d'aménager contre 5 en 2022
- 3 demandes d'enseigne contre 2 en 2022

-. Travaux, matériel, actions financés en 2023 :

-acquisition logiciel INTRAGEO Version Pro 2023

. Le CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) :

Élaboration de ce contrat en 2021 avec l'État qui doit répondre aux principaux objectifs suivants :

- regrouper les démarches contractuelles existantes, en simplifiant et en mettant en cohérence les différents programmes d'aides de l'État ;
- contribuer à la relance de l'activité du territoire, en formalisant, aux côtés des financements de l'état, les aides des collectivités signataires, voire des partenaires publics ou privés ;
- affirmer la transition écologique comme l'axe transversal du contrat ;
- élaborer le projet de territoire à l'échelon intercommunal, en associant les élus et des représentants de la société civile.

En 2023, le COPIL s'est réuni le 26 Juin 2023.

. **RAILCOOP** : Entrée de la Communauté de Communes au capital de RAILCOOP en 2021 ; la mission de RAILCOOP est de renforcer l'usage du ferroviaire sur tous les territoires pour contribuer à la transition écologique et par une participation de l'ensemble des bénéficiaires de cette mobilité.

Le projet phare est le rétablissement de la ligne LYON – BORDEAUX.

Octobre 2023 : Placement de Railcoop en redressement judiciaire.

. **AMÉNAGEMENT DES BOURGS** : des travaux se sont déroulés de 2003 à 2010 dans les 14 bourgs du Pays de Lapalisse.

En 2015, la Communauté de Communes a défini de nouvelles modalités d'intervention pour la mise en œuvre du nouveau programme relatif à l'aménagement de bourgs et la réhabilitation du patrimoine bâti de valeur.

En 2023 :

- **fonds de concours versé en 2023** :

- à la commune de Andelaroche pour aménagement parking et aire de jeux : 10 077,26 €

- **fonds de concours accordés en 2023 (mais pas versés en 2023)** :

- à la commune de Isserpent pour réhabilitation du bâtiment Maison de Froment : 16 588 €

- à la commune de Périgny pour aménagement parking aux abords de l'école : 10 500 €

2 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- **Existence de deux Zones d'Activités à Lapalisse formant le Parc d'Activités « Sud-Allier »**

• Zone d'Activités « Près de la Grande Route » :

- Pas de cession de terrain encaissée en 2023.

- Portages fonciers :

- terrain non bâti situé lieu-dit Saint-Amand, 03120 LAPALISSE à l'EPF AUVERGNE sis 63-65 Boulevard François Mitterrand – 63000 CLERMONT-FERRAND; parcelles ZM4 de 68 140 m², convention de portage foncier signé le 18 octobre 2021. Capital : 180 800 €. Durée 8 ans à compter du 27 avril 2023. Capital année 2023 : 21 439,99 €.

- terrain non bâti situé lieu-dit Pré Saint-Amand, 03120 PERIGNY à l'EPF AUVERGNE sis 63-65 Boulevard François Mitterrand – 63000 CLERMONT-FERRAND; parcelles ZI 10 de 2 270 m², convention de portage foncier signé le 18 octobre 2021. Capital : 1 120 €. Durée 8 ans à compter du 27 avril 2023. Capital année 2023 : 132,81 €.

- Par convention du 27/09/2010, location à la SAS L'AIRE DES VÉRITÉS de 2 supports pour panneaux à l'entrée de la ZAE Près de la grande route à Lapalisse. Durée 12 ans = du 01/10/2010 au 30/09/2022. Renouvelée pour une durée similaire = du 01/10/2022 au 30/09/2034. Redevance annuelle : 333,32 € HT = 400 € TTC.

Actions réalisés en 2023 :

- Paiement du solde du pré-diagnostic faune et flore à CESAME

- Bornage parcelle de 6 605 m² à céder à SASU DISTRY ASSET

- Publication avis d'appel à la concurrence pour fouilles archéologiques préventives sur future extension

- Paiement du solde de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi pour l'extension au Bureau d'étude Réalités

- Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour extension avec Réalités

• Zone d'Activités « Rosières » / « Bellevue » :

Pas d'actions en 2023.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

. Multiple rural de Saint-Etienne-de-Vicq :

Cession du multiple le 28 Novembre 2023 à la Commune de Saint-Etienne-de-Vicq :

-bâtiment : 35 000 €

-licence IV : 1 200 €

. Réseau des chefs d'entreprises :

Créé par la Communauté de Communes en 2009, ce réseau regroupe les 20 sociétés les plus importantes du territoire (établi sur le critère du classement des bases de l'ancienne Taxe Professionnelle). Il a pour objectif la rencontre des entrepreneurs, la création de synergies et le développement des activités locales. Le club a été réuni le 30 janvier 2023 et le 27 novembre 2023.

. Espace économique Télécentre à Lapalisse :

Cet espace fonctionne depuis 2014, ce concept conjugue l'accueil de projets, l'hébergement d'activités nouvelles, l'exercice du télétravail dans un site adapté, l'organisation de rendez-vous professionnels, la location de salles de réunions équipées et dédiées aux formations et séminaires.

Locations enregistrées en 2023 : Cabinet ABSIDE AVOCATS, WEBETIS, ECLOS'IONS et GAL TERROIR DU BOURBONNAIS ; accueil de 4 formations et de 7 télétravailleurs.

Cet espace accueille depuis Août 2023 l'espace micro-fole.

. Le fablab communautaire, laboratoire de fabrication à l'aide de machines numériques, est installé au télécentre depuis 2017 :

Fréquentation 2023 : 919 visiteurs (830 en 2022), 57 abonnés (64 en 2022), 26 Animations organisées sur l'ensemble de l'année (27 en 2022) (Décoration Murale Mythologie, Après-Midi découverte, Réalité Virtuelle, Journée du Reconditionnement, Petite Collection du FabLab, Mercredi Récré, Repair Café, École, Collège Marché de Noël, Boîte Paysage LED, Centre de Loisirs).

Acquisition 2023 :

-achat imprimante UV vernis à plat format A3

. Un challenge accueil start up est mis en place depuis 2016 : accueil de candidature de manière permanente, 5 dossiers maximum/an, avoir entre 18-30 ans et porter un projet de création/développement innovant. Cela permet d'être éligible à 2 bourses, l'une de 2500 € « laboratoire start up » et une seconde de 2500 € « start up ready ». Les candidats bénéficient d'une installation gratuite dans l'espace co working 6 mois en cas de lancement d'une activité, d'un hébergement gratuit si le candidat est extérieur au département. Participation gratuite pendant 6 mois au Fablab et passport découverte du territoire. Aucune candidature n'a été déposée en 2023.

. Opération bourse d'apprentissage :

Mise en place depuis 2002, cette bourse a pour vocation d'inciter les jeunes du Pays de Lapalisse à réaliser leur apprentissage chez un artisan, installé dans l'une des communes du groupement, de sorte à augmenter les chances d'installation sur le territoire et de permettre à terme la pérennité des entreprises.

Après obtention du CAP, l'apprenti décide alors, soit de réclamer le versement d'une bourse de 150 € si sa décision de ne pas s'installer à son compte, ou reprendre une activité artisanale ou commerciale, est définitive, soit d'opter pour une bourse de 17 000 € débloquée en cas d'installation ou reprise d'activité artisanale ou commerciale dans les 10 années suivant la signature de son contrat d'apprentissage. Le dispositif est depuis 2016 ouvert aux postulants résidant hors du territoire.

Depuis 2002, 125 apprentis ont été signataires de la convention avec la Communauté de Communes. 65 apprentis ont opté pour le versement des 1000 €/ 250 € ou 150€, selon l'année de promotion et 3 ont utilisé la bourse d'installation.

3 sont éligibles pour la saison 2023/2024.

. Cellule économique de la Communauté de Communes :

La cellule économique a assuré 55 contacts de porteurs de projets en 2023. Le bilan de ces contacts est le suivant :

-17 installations (31%)

-31 dossiers en cours (56%)

-7 échecs (13%)

Organisation d'un projet commun avec ACTO INTERIM pour une recrutement sur le bassin de LAPALISSE le 19 Octobre 2023 : 9 entreprises locales présentées ; 9 candidatures ont été collectées au cours de l'événement. Partenaires : Communauté de Communes, Mairie de LAPALISSE, Pôle Emploi, Mission Locale, Écoles, GRETA.

. Territoire d'Industrie :

Rattachement de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au label Territoire d'Industrie qui reconnaît et valorise les territoires à forte identité industrielle. Lancée en 2018 dans le cadre de la politique industrielle du gouvernement, l'objectif principal de cette initiative est de soutenir le développement industriel et économique dans des territoires spécifiques en France.

Les « Territoires d'Industrie » sont des zones géographiques identifiées où l'industrie joue un rôle clé dans l'économie locale. Relancé pour la période 2023 – 2027, il y a désormais 183 Territoires d'Industrie en France, dont 2 dans l'Allier. La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a rejoint le périmètre du Territoire d'Industrie Riom-Vichy. Ce périmètre est composé de 6 EPCI : Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, Communauté de Communes Plaine Limagne, Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, Communauté de Communes Sioule Limagne, Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

. Dispositif chèque Kdo Pays de Lapalisse :

Visant à promouvoir le commerce local, une opération « chèque-cadeau » est soutenue depuis 2019 par la Communauté de Communes en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, pour l'association des commerçants et artisans ACAPLA. Portée par cette association, la gestion est assurée, par le biais d'une plate-forme informatique, par la CCI de l'Allier. Aide financière de la Communauté de Communes durant les 2 premières années.

Ces chèques cadeaux d'une valeur minimum de 15 €, peuvent être commandés par les comités d'entreprises, les associations, les particuliers. Une personne qui bénéficiera d'un chèque cadeau pourra ensuite l'utiliser dans le commerce de son choix parmi les 50 l'acceptant. Tous les commerçants et entreprises du territoire de la Communauté de Communes, adhérents ou non à l'ACAPLA, peuvent intégrer le dispositif chèque cadeau. En 2023, la Communauté de Communes a participé à l'animation du dispositif.

Le dispositif est la seule activité maintenue par l'ACAPLA.

. Octroi d'aides aux entreprises du territoire :

-Aide à l'investissement immobilier d'entreprises : la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et le Conseil Départemental de l'Allier a été reconduite jusqu'au 31/12/2023.

1 dossier sur 2023 : DOS SANTOS TP (Lapalisse) : montant de l'aide 21 569 €.

-Aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente : convention entre la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE et le Conseil Régional AURA valable pour la durée du SRDEII ou jusqu'à la signature de la convention suivante en vertu du SRDEII suivant ou révisé :

2 dossiers sur 2023 : BOULANGERIE DES FAUBOURGS (Lapalisse) : montant de l'aide 5 000 € – M. PACTAT RESTAURANT SAS LE PETIT GOURMAND (Lapalisse) montant de l'aide 5 000 €.

. Opération Boutiques éphémères :

Développée depuis 2017 dans le cadre de la revitalisation et l'amélioration de l'attractivité du centre-ville de Lapalisse. Il s'agit de favoriser l'ouverture de magasins éphémères à destination de professionnels ou d'associations entre juin et septembre. Ce qui permet également aux porteurs de projet concernés de faire connaître et de tester leurs activités. Deux thématiques sont ciblées en lien avec les dynamiques du territoire et le lieu d'implantation visé (proximité pied du château) : "Arts du Territoire" et "Boutique vintage" :

La collectivité prend en charge une partie du loyer fixé par le propriétaire (et prêt de matériel) à savoir une participation équivalente à 50 % du montant du loyer plafonnée à 150€.

6 locaux vacants ont pu être réoccupés et selon différentes durées (3 en 2022) au 7 rue du Commerce, 17 place Charles Bécaud, 6 rue Churchill, 10 rue Churchill (été et décembre), au 30 rue Churchill, 49 rue Roosevelt et 1 quai de la Besbre (vitrine animée)

permettant à 5 groupements de créateurs de mettre en avant l'artisanat local soit plus de 20 créateurs qui ont pu tester leur activité.

- Promotion du Tourisme, dont la création d'office de tourisme

- Office de tourisme à Lapalisse :

Pour l'année 2023, l'Office de Tourisme a renseigné 4 611 personnes soit 9 % en moins qu'en 2022.

Concernant le site internet www.lapalissetourisme.com, nombre de visiteurs uniques : 10 981 (-20%) / nombre de pages visitées : 26 138 (-16 %) / Abonnés réseaux sociaux Facebook : 4 901 (+5%) Instagram : 417 (+15 %).

L'office de tourisme est classé en catégorie II depuis le 7/09/2020, pour 5 ans.

Comme chaque année, les divers supports de communication ont été actualisés et l'Office de tourisme a participé aux différentes actions de promotion touristique du territoire :

-Mise à jour des publications : magazine touristique « terre d'immersion » (52 pages), carte touristique, brochures animations, sites internet, bornes numériques, brochures internes (campings, piscines,...).

-Un affichage dynamique est installé à l'Aire des Vérités, en complément de la borne pour diffuser images et vidéos en lien avec l'actualité économique et touristique du PAYS DE LAPALISSE.

-Rédaction et envoi de communiqués de presse pour chaque actualité et événement

-Travail sur les réseaux sociaux

-Des plans de communication spécifiques : document d'appel randos édité spécifiquement pour le salon du Randonneur de Lyon. Reliquat distribué ensuite à l'Office de Tourisme.

Participation à des salons : salon du randonneur fin Mars 2023 et salon Origine Auvergne en Novembre 2023.

Participation aux réunions de réseaux : comités techniques APIDAE tous les 2 mois, réunions avec l'agence Allier Bourbonnais Attractivité, journée d'échange touristique départementale (printemps) et sommets régionaux du tourisme en fin d'année, destination Grand Air,....

Animations 2023 :

Été 2023, 14 rendez-vous ont été proposés par l'Office de Tourisme, avec un réajustement pour les visites qui ont été associées à une dégustation. Fréquentation par les locaux majoritairement.

CA ANIMATIONS			
	2023	2022	2021
Nombre	129	125	186
CA HT	919,42 €	610,95 €	723,90 €

En marge :

-Urban trek pour valoriser les parcours d'orientation : 40 licenciés venus découvrir les parcours d'orientation de Lapalisse en passage dans le parc du château et 20 amateurs venus découvrir la pratique

-Visites de groupes Allier Bourbonnais Attractivité : 2 groupes pour un total de 74 personnes (idem 2022) et 235,86 € de CA.

Spectacle Son & Lumière :

Volonté de rester sur une présence accrue des figurants sur scène et plus d'immersion (repositionnement des tribunes). Thématique qui s'inscrivait dans un projet porté par le Département.

4 830 spectateurs (+ 7 % par rapport à 2022) => maintien de la fréquentation. Taux de remplissage à 67 %. Déficit de 20000 € environ (prix du marché plus élevés, heureusement forte participation financière de la Région – 41000 €). A noter, 19 partenaires pour un montant total de 17000 € HT.

Les bénévoles : maintien du nombre de bénévoles.

La communication spécifique : communication reconduite pour asseoir notre présence sur les bassins de Vichy (centre-ville et hippodrome), Moulins et Roanne + stratégie sur la Saône-et-Loire avec des encarts publicitaires : affiches, tracts, banderoles en ville, affichage numérique dans les agglomérations (Vichy – centre-ville et hippodrome -, Moulins et Roanne), promotion terrain et campagnes sponsorisées Facebook/Instagram très porteuses (3 campagnes, dont une avec la marque Auvergne – près de 500000 vues – près de 22000 clics)

Billetterie : partenariat avec Ticketnet (à reconduire) et Vichy Destinations (à ne pas renouveler)

Le public : 42, 63 et 69 en augmentation

Satisfaction plus que positive ! avec l'intégration des chevaux et des appréciations en évolution sur les effets et tableaux vivants.

Le prestataire : bonne production et encadrement même si un peu trop de rigidité sur certains aspects.

A noter 2 reportages photos sur le spectacle commandés par le Département et la Région => montée en puissance de l'image du spectacle dans le paysage régional culturel.

Actions de développement :

Forfaits :

3 prestations ont été vendues (70 personnes), générant un chiffre d'affaires de près de 1 500 € et un bénéfice d'environ 700 €

Activités de Pleine Nature

Cyclotourisme : Abandon de l'application LOOPI au profit de l'application VICHY RANDOS & VTT

VTT : début de l'étude de l'espace Destination Grand Air : gouvernance, offre, marketing, rendu le 14 mai.

Poursuite de l'étude sur schéma de développement touristique territorial.

-Travaux, matériel, actions financés en 2023 :

-siège de bureau

-8 vélos à assistance électrique et 1 remorque enfant

-imprimante à billets

-barrières et portillons pour chemins de randonnée

3 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

- Compétence GEMAPI : signature du Contrat territorial des milieux aquatiques des affluents de l'Allier (CTMA) le 26/07/2019, signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre CC Pays de Lapalisse et Vichy Communauté. Le territoire est concerné par le Jolan et le Mourgon.

Travail de terrain réalisé sur l'inventaire des sources du Mourgon par le bureau d'études, travail sur les plans d'eau de plus de 1ha. En lien avec le CTMA, la commission locale de l'eau du SAGE allier aval a lancé une étude d'inventaire des zones humides (à l'échelle du CTMA) cette étude a été lancée fin 2019.

Une pré-étude a été réalisée sur la rivière Besbre par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Une réflexion est engagée par 3 EPCI (Entr'Allier Besbre et Loire, Pays de Lapalisse et Vichy Communauté) pour la réalisation d'une étude complémentaire et des travaux visant à améliorer la qualité de l'eau de la Besbre.

Transfert de la maîtrise d'ouvrage à Vichy Communauté pour la réalisation du nouveau programme d'actions du Contrat Territorial des Affluents de l'Allier (2023 / 2025) par décision du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023.

Institution de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Septembre 2023.

Fin 2023, lancement du recrutement d'un animateur pour le Contrat sur la Besbre.

• POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

. P.I.G : Programme d'Intérêt Général - opérationnel depuis novembre 2017 :

Cette opération comporte 4 orientations prioritaires : lutte contre l'habitat indigne, amélioration des performances énergétiques des logements pour lutter contre la précarité énergétique et préserver l'environnement, adaptation des logements aux besoins de la population, et lutte contre la vacance des logements. Pendant la durée du PIG, des aides financières sont accordées par le Conseil Départemental de l'Allier, l'état, l'Anah et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

La mission d'animation et de suivi du PIG est assurée par la cellule habitat-énergie du conseil départemental de l'Allier. Une permanence mensuelle se tient à la Maison France Services.

En 2023, 24 dossiers ont été déposés (16 en 2022).

Forum de l'Habitat le 25 Mars 2023.

Concernant la lutte contre les logements vacants, les services ont œuvré pour accompagner les propriétaires afin de remettre leurs logements sur le marché.

499 logements ont été recensés vacants ; au cours de l'année 2023 des échanges de courriers ont eu lieu ce qui a permis de ramener le nombre de logements vacants à 355 au 30/04/2024.

. Lotissement communautaire le Clos des Rosiers à Lapalisse :
Aucune vente de terrain en 2023.

Remboursement de l'emprunt arrivant à terme.

Souscription d'un nouvel emprunt de 155 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France : délibération du 29/06/2023. Crédit relais avec remboursement in fine. Durée 2 ans.

. Requalification urbaine du quartier du moulin à Lapalisse :

La Communauté de Communes a débuté en 2011 l'aménagement d'ateliers permettant l'implantation d'activités commerciales et artisanales au pied du château de Lapalisse. Des contrats de location ont été conclus avec différents commerces depuis avril 2012.

Bail de location conclu avec Mme Marie-Elisabeth TACHON au 27/03/2023, pour une durée d'un an.

-Travaux, matériel, actions financés en 2023 :

-store banne

La réhabilitation du moulin a débuté en avril 2018 avec comme projet, la création d'une résidence pour personnes polytraumatisées.

Le rachat du bâtiment du moulin par la Communauté de Communes à la Commune, pour 1 € symbolique, s'est fait par acte du 26/06/2019. Les travaux se sont déroulés jusqu'au printemps 2020, il reste à aménager l'intérieur du bâtiment. Un défaut de conception ne permet pas l'accueil de public dans les étages. Une recherche en responsabilité a été initiée en 2022 envers l'architecte et le bureau de contrôle.

La recherche de porteurs de projets se poursuit.

. Opération de revitalisation du territoire (O.R.T.) :

Définition du périmètre de l'ORT : l'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation du centre-ville de Lapalisse : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier.

La convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT a été signée le 08 Septembre 2022 par Madame la Préfète, Valérie HASTCH, Monsieur Jacques de CHABANNES, Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE », Madame Stéphanie CHERVIN, Adjointe à la Commune de Lapalisse, et Monsieur Jérémy MENDES, Directeur de l'EPF SMAF AUVERGNE.

En 2023 :

-pas de réfection réalisée en 2023.

Bornage sur VC N°3 à Saint-Pierre Laval au lieu-dit La Goutte sur parcelle cadastrée AT228

• CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS
ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

. Médiathèque – ludothèque de Lapalisse :

La médiathèque, lieu culturel de référence : Ouverte en 2002, agrandie et rénovée en 2018, la médiathèque est un service de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et rayonne sur le territoire des 14 communes, et à l'extérieur.

-Rôle et missions des bibliothécaires :

- Garantir l'accès à la culture et à l'information
- Être un lieu d'échanges et de découverte
- Mettre à disposition des usagers des documents variés
- Créer et renforcer l'habitude de lire dès le plus jeune âge
- Assurer l'accès aux pratiques artistiques et culturelles

-Moyens matériels et humains :

- Des locaux adaptés, en centre-ville de Lapalisse
- Deux agents à temps complets, formés
- Une équipe de bénévoles assurant des permanences d'accueil et certaines tâches
- Un budget d'acquisitions annuel de 13.500 € : magazines, livres, DVD et jeux de

société

- Un site Internet dédié, avec un catalogue en ligne

-Fonctionnement :

- Consultation sur place gratuite pour tous
- Prêt de documents sur abonnement, avec tarif préférentiel pour les habitants de la Communauté de Communes
- Ouverture adaptée au rythme de vie des habitants : fermeture à 19h, ouverture le samedi
- Soutien de la Bibliothèque Départementale dans le cadre de ses missions de base

-Quelques chiffres pour 2023 :

L'ouverture de la médiathèque : 26 h / semaine

508 abonnés 111 nouvelles inscriptions (NB : respectivement 493 et 96 en 2022) Recettes liées aux inscriptions : 5 750 € (dont 55 % de règlements en CB)

Espace multimédia : 414 utilisations (369 en 2022) Recettes : 2 248 €

Prêts de documents : 29.682 (27.586 en 2022)

Réservations : 2 806 (2 923 en 2022)

-Acquisitions :

Des acquisitions fréquentes, c'est-à-dire tous les 2 mois maximum permettant de proposer des nouveautés quasiment en continu aux usagers.

Pour un budget de 13 500 €, les acquisitions se partagent entre :

Livres : 9 000 € / DVD : 2 600 € / Jeux : 1 200 € / Livres numériques : 700 €

-Actions et Partenariats :

La médiathèque noue de nombreux partenariats au quotidien :

-Bibliothèque Départementale :

- Navettes mensuelles, 2 échanges multimédia
- Partenariat culturel : accueil d'un auteur à l'école maternelle, Théâtre des Ilets, accueil de l'artiste en résidence au MIJ (prise en charge financière par le Département)

-Écoles :

- Prêt gratuit
- Accueil de classes : 159 enfants en élémentaire / 198 en maternelle / 103 au collège = nombre d'accueils d'enfants, pas forcément différents (une même classe peut venir plusieurs fois)

-Associations et autres structures :

- Associations culturelles : Barzière des Possibles (spectacle et captation sur plusieurs jours)
- EHPAD : prêt de documents, reprise des séances de lecture sur place
- Association de Parents d'élèves : accueil de la réunion de rentrée
- Etc...

-Petite enfance et enfance-jeunesse :

- Crèches : lecture sur place par les bibliothécaires, participation à la Fête de l'été (stand lecture)
- Centre de Loisirs : accueil des groupes de tous les âges au moins une fois par période (le Mercredi Récré et les vacances), pour des séances lecture, jeux, ateliers...
- Spectacle très jeune public offert par l'Association aux crèches et au groupe 3-5 ans du Mercredi

Le but des partenariats : Les partenariats servent d'une part à entretenir de bonnes relations avec les acteurs incontournables du territoire, à apporter de la diversité à l'offre culturelle, mais aussi à attirer de nouveaux publics, en les touchant par le biais d'autres structures (école, crèche, associations, etc...).

-Médiathèque Tête de Réseau : Pas d'échange Médiathèque Tête de Réseau (livres), reporté à janvier 2024.

-Animations :

La médiathèque organise tout au long de l'année des animations et des actions de médiation pour le tout public.

La lecture & les enfants - P'tites Lectures : séance mensuelle de lecture d'albums à voix haute, par les bibliothécaires

Le + : séance spéciale Bébés Lecteurs

Jeux de société : animations jeux pour les familles, les jeunes, les scolaires

Pour les adultes : Atelier d'écriture, Club de lecteurs : "Parlons Livres", Participation au Prix René Fallet (jury)

L'association de la médiathèque participe au fonctionnement quotidien de la structure :

Depuis l'ouverture de la médiathèque, les bénévoles de l'Association viennent compléter l'équipe, en assurant des permanences lors des horaires d'ouverture (accueil, prêts, rangement), en proposant des animations variées, en participant à l'acquisition de matériel d'animation ou de médiation.

Labellisée "Espace de Vie Sociale", l'Association de la Médiathèque a procédé, fin 2023, au renouvellement de son agrément auprès de la CAF, pour la période 2024-2027. Cette labellisation permet de financer des actions en faveur de la population à hauteur de 60 % des dépenses effectuées.

- Animations « classiques » :

Une part du budget de l'association est destinée à rémunérer les intervenants culturels au sein de la médiathèque.

Le but : donner à la population l'accès à une programmation culturelle de qualité.

En 2023 : 4 spectacles :

- une lecture adultes
- un spectacle très jeune public
- un spectacle précédé d'un atelier artistique
- un spectacle familial

Mais aussi : des ateliers, une balade contée, 3 auteurs locaux accueillis en dédicace, et les rendez-vous réguliers : Bébés Lecteurs, Club de lecteurs, atelier d'écriture, etc...

- Le Jeu :

Depuis l'ouverture de la ludothèque au sein de la médiathèque en 2016, l'association a pour cœur de valoriser ce fonds, notamment via des actions de médiation.

Avec ou sans recours à des intervenants extérieurs, des animations "jeux" pour les familles sont proposées régulièrement : 3 actions en 2023, environ 50 personnes touchées.

En 2023, le public senior a été visé, avec une proposition de "jeux détente" le vendredi après-midi.

Débutée en septembre, cette action touche environ 12 personnes par séance (mensuelle).

- Partenaires :

A la demande de l'EHPAD, les lectures à voix haute pour les résidents ont pu reprendre au sein de l'établissement : 1 action en 2023, pour une quarantaine de personnes touchées.

La participation à des événements nationaux permet aussi d'avoir une meilleure visibilité et de gagner en crédibilité : Nuits de la Lecture : 2 séances de lecture à voix haute (adultes/ enfants), environ 35 personnes touchées

Journée de la Terre : Troc Graines et Fresque du Climat, environ 20 personnes.

-Aide aux bibliothécaires dans les missions d'accueil

-Programmation d'animations diverses

Les animations pour les adultes fonctionnent de mieux en mieux (meilleure communication: mailings, site Internet, etc...) mais le bouche-à-oreille reste le plus efficace. Succès grandissant pour les animations jeux, qui rassemblent le public le plus éclectique au niveau de l'âge. Les spectacles jeunesse permettent de faire découvrir des artistes locaux du spectacle vivant ; un spectacle par an est "délocalisé" dans une salle municipale, pour pouvoir augmenter la jauge.

-Travaux, matériel, actions financés en 2023 :

-1 poste informatique

-4 sièges de bureau

-remplissage et condamnation du puits

. Micro-folie :

Le projet **Micro-Folie** est un dispositif culturel de proximité porté par le **ministère de la Culture** et coordonné par La Villette.

Il consiste en :

– un musée numérique : des œuvres numérisées et projetées en haute qualité, sur écran mural et sur tablettes individuelles, issues des collections des plus grands musées nationaux et internationaux

– des activités complémentaires : réalité virtuelle, actions de médiation autour des œuvres (conférences, ateliers...)

La Communauté de Communes a été retenue lors de l'appel à projet Micro-Folie de 2022, rendant possible l'installation d'une Micro-Folie dans le bâtiment du télécentre.

Les achats de matériel et les petits travaux d'aménagement ont été financés à 80 % dans le cadre de la subvention obtenue (FNADT).

L'ouverture officielle a eu lieu le 30 septembre 2023 et a été inaugurée le 1er Décembre 2023 en présence de Madame la Préfète de l'Allier. La micro-folie est ouverte du mercredi au samedi, pour le tout public et pour les groupes la journée du jeudi leur est réservée.

L'entrée est obligatoirement gratuite et ouverte à tous ; une médiatrice a été recrutée à hauteur de 27h/semaine pour faire vivre le lieu et préparer les animations.

Plusieurs animations sont proposées, pour toucher tous les types de publics :

– lecture d'une histoire en lien avec une œuvre (enfants)

– atelier de pratique artistique (enfants/adultes/familles)

– conférence (adultes)

– mini-conférence sur la pause méridienne (adultes actifs)

– réalité virtuelle (adolescents et adultes)

Soit un total de 5 animations différentes par mois, en plus de la collection permanente accessible en continu.

En parallèle, la Micro-Folie peut accueillir des groupes, soit en déclinant une animation proposée au tout-public, soit en proposant une animation clé en main à la demande, élaborée par la médiatrice, en concertation avec la structure accueillie, et adaptée au type de public (scolaire/public âgé).

Statistiques				
	Visites	Dont animations	Dont Groupes	Origine des groupes
Octobre 2023	89	39	23	Lapalisse (CCJ + Centre de Loisirs)
Novembre 2023	80	34	40	Lapalisse (Centre de Loisirs + école maternelle) Communauté de Communes (secrétaires de mairies)
Décembre 2023	144	36	59	Lapalisse (EHPAD) Varennes-sur-Tèche (école) Département de l'Allier (conseillers numériques)

Équipements financés en 2023 :

- achat de vidéoprojecteurs, ordinateur, écran, 15 tablettes, casques de réalité virtuelle et divers matériels informatiques
- travaux de peinture et raccordements électriques réalisés en régie interne

. Espace aquatique Pays de Lapalisse :

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Communauté de Communes du PAYS de LAPALISSE a fermé le stade aquatique du 23 décembre 2023 au 21 janvier 2024.

Heures d'Occupation des Bassins pour l'Année 2023

BASSIN INTERIEUR												
PERIODE SCOLAIRE												
			public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	#Bnags	codep	crocos	Acm	total
lundi	8h-13h et 14h-20h		3	4	1,5	1,5					1	11
mardi	9h-20h30		2	6	1,5		1				1	11
mercredi	9h-12h et 14h-19h		4			1,5					1	8
jeudi	9h-19h30		2	6	1,5						1	10,5
vendredi	8h-19h30		3,5	6,5		1,5						11,5
samedi	9h-13h et 14h-18h		3				1	1,5	1,5		1	8
dimanche	9h-13h		4									4

PETITES VACANCES SCOLAIRES												
			public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	#Bnags	codep	crocos	Acm	total
lundi	14h-19h		5									5
mardi	9h-12h et 14h-19h		6								2	8
mercredi	9h-12h et 14h-19h		6								2	8
jeudi	9h-12h et 14h-19h		6								2	8
vendredi	9h-12h et 14h-19h30		6,5								2	8,5
samedi	10h-12h- et 14h-18h		6									6
dimanche	9h-13h		4									4

VACANCES D'ETE												
			public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	#Bnags	codep	crocos	Acm	total
lundi*	10h-19h		9									9
mardi	9h-12h et 13h30-17h30		7									7
mercredi	9h-12h et 13h30-17h30		7									7
jeudi	9h-12h et 13h30-17h30		7									7
vendredi	9h-12h et 13h30-17h30		7									7
samedi*	9h-19h30		9,5		1							10,5
dimanche*	9h-18h30		9,5									9,5

*fonction météo

BASSIN EXTERIEUR												
PERIODE SCOLAIRE mai juin et septembre												
			public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	#Bnags	codep	crocos	Acm	total cumulé
lundi	8h-12h et 14h-20h		6	4						1		11
mardi	9h-20h30		3,5	6			1			1		11,5
mercredi	9h-12h et 14h-19h		5	1						1	2	9
jeudi	9h-19h30		5	5,5						1		11,5
vendredi	8h-12h et 13h30-19h30		3,5	6,5								10
samedi	12h-13h et 14h-18h		3				1			1		5
dimanche	9h-13h		4									4

VACANCES D'ETE												
			public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	#Bnags	codep	crocos	Acm	total
lundi	10h-19h		9									9
mardi	9h-19h30		9								2	11
mercredi	9h-19h30		9		1						2	11
jeudi	9h-19h30		9								2	11
vendredi	9h-19h30		9								2	11
samedi	9h-19h30		9,5		1							10,5
dimanche	9h-18h30		9,5									9,5

Fréquentation annuelle :

- adultes (abonnements + entrées individuelles + cartes trimestrielles+tarifs réduits) : 5 378 (5 727 en 2022)
- enfants (abonnements + entrées individuelles + cartes trimestrielles+moins de 4 ans) : 3 977 (4 819 en 2022)
- groupes (ACM ComCom + Hors ComCom) : 1 678 (1 501 en 2022)
- scolaires (primaires + secondaires) : 7 625 (7 357 en 2022)
- activités en régie (aquabike+perfectionnement adultes+aquagym+bébés nageurs) : 7 125 (7 004 en 2022)

-association club les crocos (adultes+enfants) : 2 620 (1 894 en 2022)
-autres associations : 1 462 (937 en 2022)

Équipements financés en 2023 :

-tensiomètre électronique

. Piscine de Bert : ouverture du bassin le 1er et le 02 Juillet 2023 et du 8 juillet 2023 au 31 août 2023

Fréquentation Juillet / Août :

-adultes : 576 (754 en 2022)
-enfants : 407 (541 en 2022)
-étudiants : 54 (25 en 2022)
-cartes 10 entrées adultes : 31 (27 en 2022)
-cartes 10 entrées enfants : 11 (14 en 2022)
-cartes mensuelles adultes : 4 (2 en 2022)
-cartes mensuelles enfants : 0 (0 en 2022)
-campeurs : 80 (124 en 2022)

Équipements financés en 2023 :

-remplacement margelles du bassin
-remplacement clôture et haie pour aménagement accès aux PMR
-achat robot nettoyeur
-achat collier cervical adulte

. Tennis de Bert : 8H00 de location (9H00 en 2022)

Travaux, matériel, actions financés en 2023 sur divers équipements sportifs :

-brûleur pour chaudière gaz dans vestiaires stade Abel Chervier, à Lapalisse
-amélioration distribution de chauffage et pilotage des consignes sur la GTC au gymnase Bernard LE PROVOST,
-lancement de la consultation pour la création de 3 city-stades à Isserpent, Le Breuil et Saint-Etienne-de-Vicq,
-achat sonorisation pour les tribunes du stade Abel Chervier à Lapalisse
-portique barrière pour accès parking Stade de Saint-Prix
-pompe pour puisage eau dans forage au stade Abel Chervier
-4 bancs au terrain de pétanque à Saint-Prix
-remplacement vanne du mitigeur thermostatique sur circuit eau chaude / eau froide dans vestiaires stade de Saint-Etienne-de-Vicq
-clôture et portillon au stade de Billezois
-réfection faïence dans vestiaires au stade de Billezois ; les travaux ont été réalisés en régie interne
-remplacement station de relevage des eaux usées avec pompe à Le Breuil ; les travaux ont été réalisés en régie interne

• CREATION ET GESTION DE LA MAISON FRANCE SERVICES du Pays de Lapalisse (MFS)

Cette structure mutualisée de services fonctionne depuis 2008 et est labellisée France Services depuis octobre 2020. La structure est ouverte 5 jours par semaine soit 27h.

3 agents communautaires assurent l'accueil, l'accompagnement des usagers et l'aide à l'utilisation des outils informatiques et numériques en lien avec les démarches administratives de plus en plus dématérialisées.

A cette orientation et cet accompagnement polyvalent des agents France Services, s'ajoutent des accueils spécialisés très divers.

-En 2023, la structure a accueilli plus de 3300 usagers dans ses locaux et a renseigné près de 4200 usagers : comprenant la fréquentation des permanences physiques (28 organismes présents en 2023), celle des accompagnements par les 3 agents polyvalents et par la conseillère numérique, ainsi que les usagers reçus en visio et ceux enfin utilisant le poste informatique mis à disposition.

Rayonnement de la structure : 36 % des usagers reçus habitent en dehors du Pays de Lapalisse.

Parmi les actualités 2023,

-le service pré-demande Carte Nationale d'Identité et Passeport suite à l'installation de ce nouveau service en mairie de Lapalisse en novembre, l'accueil d'une action collective des assistantes sociales de secteur en direction des Femmes isolées en milieu rural de mai à juillet, la présence du Solidaribus de la Fédération du Secours populaire de l'Allier à côté de la MFS depuis septembre, des ateliers contrat engagement jeunes sur différentes périodes menés par la Mission Locale (mars, avril, novembre).

-les ateliers informatique/numérique thématiques à Lapalisse, St Prix et l'action mallette de jeux « Jouons le(s) jeu(x) du numérique » et des créneaux individuels MFS, soit 76 ateliers organisés et un total de 660 accompagnements effectués dont 476 en ateliers.

-La participation au Forum de l'Habitat, l'organisation du Forum Bien vivre (19 services présents, environ 60 usagers renseignés), la participation au séminaire de formation des acteurs du réseau Guid'Asso dans le cadre de la labellisation « Guid'Asso Information » de la structure, ainsi que la réunion annuelle avec l'ensemble des secrétaires de mairie du Pays de Lapalisse.

-La MFS a également renforcé sa communication internet sur le site cc-paysdelapalisse.fr (newsletter, vidéo, formulaire de contact, liens sites partenaire).

Travaux, matériel, actions financés en 2023

-Travaux d'aménagement menés en 2023 dans le bâtiment principal : réagencement de l'étage suite à la création de deux nouveaux bureaux pour les besoins de la Chambre d'Agriculture et d'un espace cuisine commune ; ces travaux ont été réalisés en régie.

-Remplacement de la porte d'entrée.

-Pour les ateliers numériques : 5 PC portables et 1 tablette reconditionnés et 5 smartphones

• **AMENAGEMENT RURAL - Participation à des structures intercommunales** rassemblant des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes dont l'organisation actuelle est régie par la notion de « PAYS » ou par une association de territoires concrétisée par convention : adhésion à l'association Pays de Vichy Auvergne (depuis 2007) comprenant les territoires suivants : Communauté de Communes Varennes Forterre, Bassin de Gannat, Sioule Colettes et Bouble, Le Donjon Val Libre, Pays de Lapalisse, Côteaux de Randan, Montagne Bourbonnaise, Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier, Pays St Pourcinois et la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier.

En 2017, adhésion au pôle métropolitain Vichy Clermont Auvergne, adhésion au GAL Départemental géré par la Communauté d'Agglomération de Moulins.

• **EQUIPEMENTS TOURISTIQUES, construction, aménagement, entretien et gestion notamment :**

2 Campings : Lapalisse et Bert ouverts du 15 avril au 30 septembre 2023.

-Camping communautaire de Lapalisse :

2 333 nuitées (- 24 %) : 1 877 sur emplacements (- 39 %) et 456 en HLL (+ 3 %)

Travaux, matériel, actions financés en 2023 :

-Arrachage haie et pose clôture en grillage

-Camping communautaire de Bert :

514 nuitées (+ 8 %) : 241 en emplacements (- 9 %) et 273 en MH (+ 29 %)

Une taxe de séjour est instituée depuis le 1er janvier 2005 ; elle a pour but de promouvoir et de développer le tourisme sur le territoire.

Cette taxe est payée par les visiteurs passant au moins une nuit sur le territoire, elle est collectée par les logeurs. Produit de la taxe de séjour en 2023 : 10 088,03 € pour le budget Office de Tourisme (12 834,13 € en 2022) et 2 011,36 € pour le Budget Hébergement de Loisirs (2 319,46 € en 2022), soit un montant cumulé de 12 099,39 €.

• CRÉATION D'UNE CUISINE COMMUNE AVEC L'EHPAD FRANÇOIS GRÈZE :

La Communauté de Communes a souhaité produire des repas d'intérêt communautaire, SPRAD, Crèches, Accueils Collectifs de Mineurs (ACM),...

Elle a souhaité s'associer à la réfection des cuisines de l'EHPAD François Grèze de Lapalisse qui fabrique des repas tous les jours.

En réalisant une coopération les deux entités sont devenues propriétaires d'une partie du bâtiment du rez de chaussée de l'Unité d'Alzheimer.

Elles ont équipé en grande partie ce nouveau site à neuf.

La cuisine a commencé la production des repas pour l'EHPAD, les crèches et les ACM le 14 Février 2022 et à partir du 28 Février 2022 pour le restaurant scolaire des écoles maternelle et élémentaire de Lapalisse.

Du personnel complémentaire a été recruté par l'EHPAD avec refacturation à la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » ; le recrutement en direct par la Communauté de Communes aurait créé une inégalité de salaire et d'avantages salariaux au sein de l'équipe des cuisines, la rémunération dans la Fonction Publique Territoriale étant moins élevée que dans la Fonction Publique Hospitalière.

Le nombre moyen de repas quotidiens était évalué à 327 par jour si semaine de 5 jours et à 235 si semaine de 7 jours.

En 2023, 59 195 repas ont été fabriqués par la cuisine commune pour les services communautaires (50 554 en 2022) :

- 30 374 repas pour la cantine (24 470 en 2022)
- 1 854 repas pour les mercredis récré (1 193 en 2022)
- 3 538 repas pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) (3 448 en 2022)
- 20 686 repas pour le service de portage des repas à domicile (18 451 en 2022)
- 2 743 repas pour les crèches (2 992 en 2022)

• SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE (S.P.R.A.D.) :

Le nombre total de repas en 2023 s'élève à 20 686 repas (18 451 repas en 2022).

Prix du repas : 7,70 € depuis le 1er Septembre 2023 pour le menu traditionnel et 10,50 € pour le menu mixé, tarif kilométrique 0,32 €/km pour les personnes domiciliées à l'extérieur de la Communauté de Communes.

Les livraisons s'effectuent en liaison froide 3 fois par semaine : le mardi (repas du mardi et du mercredi, le jeudi (repas du jeudi et du vendredi) et le vendredi (repas du samedi, dimanche et lundi).

Les repas sont fournis depuis le 16 Février 2022 par la cuisine commune de l'EHPAD François Grèze afin de produire des repas, améliorer la qualité et développer l'approvisionnement en circuit court.

• ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : acquise par décision du Conseil Communautaire du 15/07/2022 : MUTUELLE COMPLEMENTAIRE

Organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire.

Bilan de l'année 2023 concernant l'offre santé mise en place pour les habitants de la Communauté de Commune Pays de Lapalisse : Adhésion de 17 nouvelles personnes.

Le contrat MUTUALIA couvre à ce jour 81 personnes (nouvelles adhésions et résiliations).

• JEUNESSE

- Mise en place d'un Conseil Communautaire des Jeunes et réalisation des actions proposées par cette instance, sous réserve que la Communauté de Communes y soit favorable et qu'elles se situent dans le champ de ses compétences

Fonctionnement :

Les jeunes se réunissent à partir d'un calendrier prévisionnel sous 3 formes :

- Commission de travail
- Assemblée avec les élus adultes
- Participation aux manifestations et événements du territoire

Les objectifs du CCJ sont :

- Permettre aux jeunes du territoire de s'exprimer sur les sujets d'actualité
- Proposer aux élus adultes des projets pour les jeunes
- Organiser les séjours et les « Pass' ados » avec le service Enfance-Jeunesse

Les Commissions :

Tout au long de l'année les jeunes se sont réunis sous forme de commissions pour traiter de certains thèmes et actions à mettre en place au sein de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

3 commissions :

- Solidarité
- Vie locale / animation
- Communication

Les décisions prises sont ensuite communiquées, lors des assemblées, aux élus adultes qui valident, ou non, les projets proposés.

En 2023, 32 jeunes de 10 à 18 ans fréquentent le CCJ :

Les actions effectuées par les jeunes en 2023 :

- Remise du 1er Prix du long métrage "Au fil de la Besbre" le Samedi 7 Janvier 2023 ;
- Spectacle de magie avec la venue de Monsieur Stéphane ARNOW le Mercredi 01 Février 2023 : 200 personnes présentes ;
- Échanges avec le service urbanisme pour comprendre et imaginer "ma ville de demain" dans le cadre du PLUi le Mercredi 01 Mars 2023 ;
- Remise de la 3ème place et des encouragements du jury pour le court métrage "Au fil de la Besbre" le Samedi 18 Mars 2023 ;
- Réalisation des maquettes pour "ma ville de demain" dans le cadre du PLUi le Mercredi 22 Mars 2023 ;
- Séjour à Paris les 12, 13 et 14 Avril 2023 ;
- Présentation des maquettes "ma petite ville de demain" aux élus dans le cadre du PLUi le Mercredi 26 Avril 2023 ;
- Soirée rétrospective du séjour à Paris avec les familles le Vendredi 09 Juin 2023 ;
- Atelier kermesse de l'été le Samedi 17 Juin 2023 ;
- Vélos fleuris en partenariat avec le comité des fêtes pour la fête patronale de Lapalisse le Dimanche 09 Septembre 2023 ;
- Participation au forum des associations le Samedi 16 Septembre 2023 ;
- Découverte de la Microfolie le Mercredi 04 octobre 2023 ;
- Animation Téléthon le Samedi 09 Décembre 2023 : 20 enfants inscrits ;
- Atelier du Nouvel An le Mercredi 27 Décembre 2023 : 49 enfants inscrits.

- Création et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance :

. La micro-crèche Pom de Reinette à Lapalisse située Rue du 3ème millénaire est ouverte depuis fin 2012, elle a une capacité d'accueil de 10 enfants en simultané.

La micro-crèche dispose d'un espace et d'un équipement spécifique, mais aussi d'un espace commun avec le Relais Petite Enfance (RPE).

En 2023, 28 enfants de moins de 4 ans ont été accueillis sur l'année (34 en 2022).

Le Relais Petite Enfance a accueilli sur les temps d'accueils du Lundi et du Vendredi matin 4 assistantes maternelles et 10 enfants.

Acquisition en 2023 :

- achat logiciel Domino Web 2

. La micro-crèche Les Petits Trésors à St Etienne de Vicq est ouverte depuis 2017, au 3 Impasse de la Meillerode, disposant d'une capacité d'accueil de 10 enfants en simultané avec un fonctionnement semblable à la micro-crèche de Lapalisse, sans l'activité RAM.

En 2023, 22 enfants de moins de 4 ans ont été accueillis sur l'année (22 en 2022).

Travaux et acquisition :

- achat logiciel Domino Web 2
- réparation du portillon d'entrée

Des animations petites lectures proposées par la Médiathèque du Pays de Lapalisse ont repris doucement pour les deux structures et le RPE.

• CULTURE-EDUCATION

- Mise en place d'actions culturelles et d'animations - organisation des événements culturels à destination de l'ensemble de la population communautaire, excepté les fêtes patronales, les foires et les feux d'artifices.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 003-240300491-20240917-RAPPORTCC2024-DE



- Rôle d'accompagnement des projets associatifs et soutien à la communication des animations du territoire Réalisation d'un calendrier des animations associatives Pays de Lapalisse, animations relayées toute l'année sur différents supports de communication. 160 associations répertoriées.

- Accueil du 4ème Marché des Producteurs de Pays aux côtés de la Chambre d'agriculture de l'Allier place Leclerc à Lapalisse le 26 mai 2023. Plus de 350 visiteurs ont partagé un repas sur place en composant leur menu avec les produits du terroir présents. L'Union musicale de Lapalisse et le Trio de musique trad Benjamin Meunier ont été accueillis.

- Spectacle estival Son & lumière au château (6ème édition) « 1776 les chemins de la Liberté », organisé par l'Office de tourisme (cf compétence tourisme) avec l'aide des autres services de la Communauté de Communes.

-- Organisation du Forum des Associations le Samedi 16 septembre au gymnase Bernard Le Provost et à l'espace Bellevue - 34 associations ont participé à ce rendez-vous de rentrée (dont la dernière édition remonte à 2015). Le Forum a fait découvrir la richesse associative du territoire dans les domaines des loisirs et de la culture, des services et de la solidarité, et des sports, ainsi que les nouveautés de la rentrée, et mis à l'honneur les équipes de bénévoles.

Ont été proposés aux nombreux visiteurs différents stands d'informations, expositions, démonstrations et animations : badminton, tennis de table, basket, tennis, rugby, danse, escalade, tir à l'arc - Invité d'honneur : l'équipe des Tirailleurs Bourbonnais, championne de France de tir à la corde 2023 dans la catégorie plus de 680 kg.

- Animations et promotion N7

L'année 2023 a été marquée par la mise en place de différentes actions de promotion de l'événement Embouteillage de Lapalisse, en vue de son édition 2024 (10ème) et la poursuite de la stratégie de développement touristique « Nationale 7 Historique » pour le Pays de Lapalisse. Des distinctions ou reconnaissance de l'événement, comme celle de « Vitrine Nationale 7 » attribuée au territoire, notamment au travers des différents reportages, ont par ailleurs montré le fort intérêt et succès de cette thématique.

-Projet collectif de Master 1 Accompagnement Culturel et Touristique des Territoires-ACTT, avec l'Université Clermont Auvergne-UCA : Entre novembre 2022 et avril 2023, 4 étudiants ont mené une étude diagnostique en vue du développement de l'offre touristique autour et à partir de l'événement l'embouteillage sur la N7 valorisant l'histoire, les savoir faire, patrimoines matériel et immatériel du territoire et axe de passage.

-Participation et stand au 1er Salon du Voyage Insolite à Paris du 10 au 12 mars 2023 (invité d'honneur) / promotion des produits touristiques N7 Pays de Lapalisse et rencontres de professionnels (journalistes et voyagistes)

-Réalisation d'une boîte à livres en forme de borne Nationale 7 installée près de l'aire de pique-nique du Champ de Foire

-Création d'un panneau ludique et d'une toile annonçant la 10ème édition, pour une utilisation sur différents stands promotionnels et animations Embouteillage/ actions touristiques – dont le Salon Epoq'Auto Lyon les 10,11 et 12 novembre 2023

-Représentation de l'événement Embouteillage le 14 octobre 2023 à la Foire de Montluçon consacrée à l'automobile d'hier et de demain (membre Jury concours d'élégance et sur stand Allier).

-Réunion-Cérémonie - lancement « 10ème édition » à J-1 an de l'édition 2024 avec les associations et bénévoles.

- Communication : deux panneaux d'informations lumineux sont installés en centre-ville à Lapalisse. Festivités et autres rendez-vous du territoire, informations diverses sont annoncés par le biais du service animation. En novembre 2023, ces affichages sont remplacés par deux panneaux lumineux financés par le Département.

-Application Intramuros : La Communauté de Communes dispose depuis 2020 de l'application INTRAMUROS. Les administrés des 14 communes reçoivent des alertes directement sur leur smartphone, accèdent aux actualités de toute leur commune, et de leur Communauté de Communes. Des informations sont communiquées par chaque mairie, association, les services de la communauté de communes (annuaire, signalement d'un problème, associations, écoles, commerces, actualité des animations et événements et diverses autres actualités).

- Organisation d'activités périscolaires et extrascolaires, éducatif et les associations

Le service Enfance – Jeunesse met en place toute l'année, les animations pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, sous forme d'Accueils de loisirs organisés tout au long de la semaine avant et après l'école, les mercredis, et durant les vacances scolaires (sauf les vacances de fin d'année).

A noter que des animations ponctuelles organisées les week-ends sont aussi proposées en soutien des actions du Conseil Communautaire des Jeunes du Pays de Lapalisse.

Les Accueils sont encadrés par un directeur et des animateurs diplômés ; ils répondent à la réglementation fixée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Allier :

. **Accueil de Loisirs « Pays de Lapalisse »**, situé à Lapalisse et ouvert durant chaque vacances scolaires à l'exception des vacances de fin d'année. 357 enfants accueillis (326 en 2022) et 3 enfants en situation de handicap

. **Accueil de Loisirs « BISS »**, situé à Saint-Etienne-de-Vicq et ouvert durant les petites vacances scolaires à l'exception des vacances de fin d'année, et le mois de juillet. 71 enfants accueillis (75 en 2022)

. **Séjours, 60** enfants accueillis (59 en 2022)

Soit un total de 491 enfants accueillis sur l'année 2023 au sein des accueils de loisirs durant les vacances scolaires et les mercredis. (485 en 2022)

Travaux, matériel, actions financés en 2023 :

-réfrigérateur pour ACM Bert

Partenariats et Labels :

- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : la convention a été signée le 14 décembre 2022 entre Mme Anne ROUSSAT, Présidente de la CAF de l'Allier, Mme Frédérique ROYON, la Directrice, et M. Jacques de CHABANNES, Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Le bilan de l'année 2023 et les perspectives 2024 de la Convention Territoriale Globale (CTG) ont été présentés aux membres du COPIL le 14 novembre 2023, par Monsieur Laurent GUILLAUME et Madame Nadège LAJOIE, en présence de Monsieur CROS, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et des animateurs territoriaux, Monsieur Guy FUMOUX et Madame Aude EUGENE.

- GRANDIR EN MILIEU RURAL : signature de la convention le 14 décembre 2022 avec les membres du CA et la technicienne de la MSA

- ASSOCIATION DAHLIR : signature de la convention le 15 février 2023

- DISPOSITIF PLAN MERCREDI

De façon à gagner en efficacité et pour effectuer un travail en collaboration avec les acteurs pédagogiques du territoire, la Communauté de Communes «Pays de Lapalisse» a conclu un partenariat avec :

- COLLEGE DE LAPALISSE : convention de partenariat pour le prêt d'un véhicule de type minibus durant les vacances scolaires pour le transport des enfants

- **Projet d'un centre jeunesse et culture validé** par le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires dans sa séance du 24/05/2022.

Une étude a été réalisée pour estimer le coût de réhabilitation du Centre Socio Culturel de l'ex-lycée professionnel.

Acquisition du bâtiment par la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » à l'HUILERIE DE LAPALISSE par acte en date du 5 mai 2023.

Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement conjoint : SPIRALE ARCHITECTURE (Moulins) / IFTC (Vichy) / ICB GAGALLIER FOUCHET (Menetou Salon) / SEQUOIA (Moulins) / B2ES (Thiel Sur Acolin) / SIGMA ACOUSTIQUE (Rodez).

Des travaux de démolition avant travaux d'aménagement ont été réalisés en régie interne.

La 1ère réunion de chantier s'est déroulée le 25 juillet 2023.

Installation du chantier à compter du 4 septembre 2023.

Accueils de loisirs périscolaires « maternelle » et « primaire », ouverts chaque jour d'ouverture des écoles, soit depuis septembre 2018 :

- École maternelle (8h30 à 16h20) => ALP de 7h15 à 8h30 et 16h20 à 18h30
- École élémentaire (8h30 à 16h20) => ALP de 7h15 à 8h30 et 16h20 à 18h30

primaire : 196 enfants accueillis (244 en 2022) et 1 enfant en situation de handicap (2 en 2022) / maternelle : 95 enfants accueillis (70 en 2022)

Travaux, matériel, actions financés en 2023 pour l'accueil de loisirs périscolaires :

- panneaux « accueil périscolaire » sur façade garderies maternelle et élémentaire.
- 1 PC pour la garderie maternelle

Travaux, matériel, actions financés en 2023 :

École élémentaire Lapalisse :

- 2 sèche-mains dans les toilettes du rez-de-chaussée
- 1 sèche-mains dans les toilettes à l'étage

« Mercredi récré », organisé chaque mercredi dans le cadre du « PLAN MERCREDI » durant les périodes scolaires, les «mercredis récré » sont un temps d'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans ; ils sont répartis en 2 groupes : 3-5 ans / 6-12 ans.

Horaires : 9h à 17h30 avec restauration, et un accueil de type « garderie » de 7h15 à 9h00 et de 17h30 à 18h30.

79 enfants distincts 1 enfant en situation de handicap ont été accueillis en 2023

Le Service Enfance / Jeunesse participe à la formation des jeunes du territoire : au sein du dispositif BAFA, la Communauté de Communes participe financièrement à la formation des jeunes en versant une subvention d'un montant égal à 25% du coût total de la formation au stagiaire.

En 2023, la formation a été ouverte aux jeunes dès 16 ans. La convention a donc été revue et l'aide de la Communauté de Communes s'adresse désormais chaque années à 2 jeunes de 16 ans et 4 jeunes de 17 ans.

5 jeunes bénéficiaires en 2023.

- Gestion des écoles maternelle et élémentaire de Lapalisse depuis 1er Août 2018 suite à la dissolution du SISCOL (Syndicat Intercommunal Scolaire de Lapalisse) :

- 104 élèves en maternelle
- 195 élèves en primaire

Il est servi 245 repas en moyenne par jour à la cantine.

Travaux, matériel, actions financés en 2023 au restaurant scolaire :

- Fontaine à eau réfrigéré et centrifugeuse
- 40 bacs gastronormes en inox et refroidisseur eau

- Plan Alimentaire Territorial : Action transversale de dimension économique, environnementale et sociale.

Une animatrice a été recrutée le 5 septembre 2022 pour construire le Plan Alimentaire Territorial du PAYS DE LAPALISSE ».

Le diagnostic alimentaire territorial a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier : recensement des différents acteurs et actions présentes sur le territoire.

Un travail concernant l'approvisionnement local pour la cuisine commune avec l'EHPAD a été réalisé.

Le 1er COPIL s'est tenu le 25 Avril 2023 et le second le 20 Décembre 2023.

Lors du second COPIL, une synthèse sur le travail des groupes techniques a été présentée :

- favoriser les circuits courts et la vente directe aux consommateurs,
- améliorer l'approvisionnement local en restauration hors domicile et en GMS,
- pérenniser la production agricole du territoire et la diversifier,
- augmenter la résilience de la production agricole par des pratiques agroécologiques,
- promouvoir l'éducation à l'alimentation durable pour une meilleure santé de la population,
- lutter contre la précarité alimentaire sur notre territoire avec un accès aux produits locaux

pour tous.

Les propositions d'actions à réaliser ont été validées pour être présentées au Conseil Communautaire :

- Utiliser des produits locaux lors d'évènementiel de la collectivité,
- Mettre en place une politique foncière pour diversifier la production agricole,
- Créer un espace de vente de produits locaux,

- Créer un réseau de communication entre chefs et producteurs,
- Améliorer les pratiques en restauration collective,
- Sensibiliser les producteurs pour une meilleure résilience,
- Sensibiliser le grand public aux professions agricoles,
- Communiquer auprès de potentiels porteurs de projets,
- Réaliser des ateliers pédagogiques auprès d'un public d'enfants,
- Organiser des Discosoupes,
- Mettre en place des actions autour du jardin et verger associatifs,
- Communiquer auprès du grand public sur l'alimentation durable et l'économie familiale,
- Sensibiliser des élus à l'alimentation durable,
- Faire un concours culinaire avec des produits locaux lors d'un événement local,
- Réaliser un parcours d'éducation à l'alimentation durable pour adultes,
- Instaurer un bonus subvention des associations utilisatrices de produits locaux,
- Distribuer des bons d'achat produits locaux lors de récompenses.

Les différentes actions menées en 2023 :

- **CoPil puis Groupes techniques** permettant de mettre les différents acteurs autour de la table pour évaluer les projets, envies, besoins, motivations et moyens du territoire pour bâtir une stratégie et un plan d'actions du projet.
- **Accompagnement de la création des jardins familiaux** : permettant une meilleure accessibilité à tous d'une alimentation saine et équilibrée.
- **Échange sur le gaspillage alimentaire** : au niveau des petites communes, cela a permis de mettre en place une pesée d'évaluation et donc de se mettre en règle avec la loi EGALIM sur l'évaluation de ce gaspillage alimentaire. Les 5 communes qui ont réalisées ces pesées sont très en deçà de la moyenne de nourriture gaspillée en école primaire et maternelle. Un travail est mené avec la maison de retraite pour travailler ce point crucial.
- **Ateliers pédagogiques** auprès des écoles du territoire sur l'alimentation durable avec l'association Le Bouillon
- Réalisation **d'un annuaire de producteurs locaux pour la restauration hors domicile** distribué aux cantines et restaurants du territoire.
- Organisation d'une **conférence technique à destination des éleveurs bovins** et de leur partenaire par les différents PAT de l'Allier (InterPAT) - septembre 2023 à St Pourçain sur Sioule
- **Réflexion avec les autres territoires pour les actions à conduire au sein d'un comité interPAT** (logistique spécifique des produits locaux, diversification maraîchage – arboriculture du territoire, création d'une légumerie, etc.)
- Signature **d'une convention avec la SAFER** permettant la mise à disposition d'une base de données pour mieux connaître le foncier et le marché sur le territoire.
- **Mise en avant de produits locaux lors d'événementiels** (Ciné-débat, CoPil, Forum de l'habitat et Forum Bien-Vivre)
- **Visite d'une ferme pour le Pass-Ado** pendant les vacances de Toussaint pour découvrir différents élevages sur Périgny.
- **Ciné-débat sur l'approvisionnement local des cantines** pour ouvrir l'échange avec les habitants du territoire.
- **Création et participation à un groupe de travail départemental** pour fédérer les structures autour **du renouvellement des générations agricoles** => seulement 40 % des cessations d'activités agricoles permettent actuellement l'installation de nouveaux producteurs.
- **Ciné-débat sur la place des femmes en agriculture** en partenariat avec la FR CIVAM Auvergne (fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et Cinépalice
- Partenariat lors de la **formation sur la transmission agricole** organisée par la FR CIVAM Auvergne

- PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET).

Le pilotage a été confié au SDE03 dans une démarche globalisée avec les 11 EPCI du Département.

Arrêté du projet en conseil communautaire puis envoi en consultation aux services de l'État, et approbation par le Conseil Communautaire dans sa séance du 14 décembre 2021.

Le 1er COPIL du PCAET s'est tenu le **16 Novembre 2023 à 19H00 à la Salle de la Grenette de Lapalisse**, avec échange sur les ENR.

Les objectifs en consommation énergétique, en émissions de gaz à effet de serre (GES) sont atteints. La production d'énergie renouvelable est insuffisante sur le territoire. Des actions sont menées pour tous les axes.

Un bilan complet à mi-parcours sera réalisé en 2024.

PERSONNEL AU 31/12/2023Personnel titulaire :

1 attaché à temps non complet
 3 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 4 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 2 adjoints administratifs à temps complet
 1 technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
 1 technicien à temps complet
 2 agents de maîtrise principaux à temps complet
 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe dont 1 à temps non complet
 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 6 adjoints techniques dont 1 à temps non complet
 4 agents sociaux à temps complet
 1 agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet
 3 agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 1^{ère} classe à temps non complet
 1 animateur à temps complet
 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
 2 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 5 adjoints d'animation dont 4 à temps non complet
 1 bibliothécaire à temps complet
 1 éducateur de jeunes enfants à temps complet
 2 auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet
 1 garde champêtre chef principal à temps complet
 1 conseiller des activités physiques et sportives à temps complet
 1 éducateur principal de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives à temps complet
 1 opérateur des activités physiques et sportives principal à temps complet

Personnel non titulaire :

1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet - CDD
 1 rédacteur à temps complet - CDD
 6 adjoints techniques dont 3 à temps non complet - CDD
 1 adjoint d'animation à temps non complet - CDD
 2 agents sociaux à temps complet - CDD
 1 conseiller numérique à temps complet - CDD

II - EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 945 736,80 €	8 758 381,85 €		
INVESTISSEMENT	970 487,45 €	1 732 284,31 €	2 168 578,00 €	1 448 501,00 €

Charges financières :
 (intérêts des emprunts) 37 452,27 €
 Remboursement en Capital
 des emprunts 188 861,12 €

BUDGETS ANNEXES :

En 2023, nous pouvions dénombrer 7 budgets annexes :

Budget Hébergements de loisirs, Budget Lotissement Le Clos des Rosiers, Budget Moulin de la ville à Lapalisse, Budget Multiple rural à St Etienne de Vicq, Budget Office de Tourisme, Budget Service de portage de repas à domicile, Budget Z.A.E. Près de la Grande Route.

Au 31/12/2023, excédent réel global : 247 518,28 €.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 - VOLET FINANCIER

DÉTAIL

Commune de Andelaroche :

Néant	0,00 €
TOTAL :	0,00 €
arrondi à :	0,00 €

Commune de Barrais-Bussolles :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Barrais-Bussolles)	586,15 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Barrais-Bussolles)	17,81 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Barrais-Bussolles)	13 460,00 €
TOTAL :	14 063,96 €
arrondi à :	14 064,00 €

Commune de Bert :

Piscine	24 625,94 €
Camping	6 857,67 €
Tennis	-19,20 €
TOTAL :	31 464,41 €
arrondi à :	31 464,00 €

Commune de Billezois :

Stade	6 129,01 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Billezois)	160,28 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Billezois)	2 226,10 €
TOTAL :	8 515,39 €
arrondi à :	8 515,00 €

Commune de Droiturier :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Droiturier)	1 576,63 €
TOTAL :	1 576,63 €
arrondi à :	1 577,00 €

Commune de Isserpent :

ACM BISS (part affectée à la Commune de Isserpent)	449,82 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Isserpent)	490,30 €
TOTAL :	940,12 €
arrondi à :	940,00 €

Commune de Lapalisse :

Piscine	163 298,56 €
Camping	11 980,90 €
Sport (stades, salle de sports B. Le Provost, tennis)	134 796,37 €
Entretien voirie	20 873,93 €
Comptabilité	39 266,97 €
Tourisme	19 327,09 €
Borne camping-car	176,26 €
Personnel technique	49 406,66 €
Police intercommunale	20 835,93 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Lapalisse)	12 215,09 €
Personnel mutualisé	445 831,70 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Lapalisse)	280 641,00 €
TOTAL :	1 198 650,46 €
arrondi à :	1 198 650,00 €

Commune de Le Breuil :

Stade	5 090,09 €
Utilisation stade foot St Prix par équipe de Le Breuil à partir d'août 2021	987,40 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Le Breuil)	1 212,39 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Le Breuil)	57,98 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Le Breuil)	666,00 €
TOTAL :	8 013,86 €
arrondi à :	8 014,00 €

Commune de Périgny :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Périgny)	4 150,70 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Périgny)	7 326,00 €
TOTAL :	11 476,70 €
arrondi à :	11 477,00 €

Commune de Saint-Christophe-en-Bourbonnais :

Complexe sportif (foot, pétanque)	6 907,93 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Christophe)	827,82 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Saint Christophe)	291,24 €
TOTAL :	8 026,99 €
arrondi à :	8 027,00 €

Commune de Saint-Etienne-de-Vicq :

Stade	2 618,54 €
Bibliothèque	1 737,58 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Etienne de Vicq)	456,61 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Saint Etienne de Vicq)	890,07 €
TOTAL :	5 702,80 €
arrondi à :	5 703,00 €

Commune de Saint-Pierre-Laval :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Pierre Laval)	349,14 €
TOTAL :	349,14 €
arrondi à :	349,00 €

Commune de Saint-Prix :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Prix)	3 234,59 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Prix)	73 357,00 €
TOTAL :	76 591,59 €
arrondi à :	76 592,00 €

Commune de Servilly :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Servilly)	1 191,48 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Servilly)	20 190,00 €
TOTAL :	21 381,48 €
arrondi à :	21 381,00 €

TOTAL GÉNÉRAL : 1 386 753,00 €